

Longtemps meylanais (il a été notamment conseiller municipal de 1999 à 2001), Bertrand Spindler est devenu maire de La Tronche lors des dernières élections municipales de 2014.

MeyDIA est allé l'interviewer...



Comment voyez vous l'intercommunalité ?

Bertrand Spindler : Notre légitimité et le devoir que nous avons, c'est d'être au service des citoyens qui nous ont élus. Nous sommes deux élus Tronchois à siéger à la Métro.

Paradoxalement nous pouvons pourtant être amenés à voter à la Métro des décisions qui ne sont pas apparemment les plus favorables à La Tronche.

Mais l'intercommunalité c'est aussi ça : il faut jouer la carte de la solidarité entre les communes et avoir une vision globale de l'intérêt métropolitain.

Ca oblige à changer de regard ?

Bertrand Spindler : Oui, d'une certaine façon. On n'a pas encore le réflexe de penser Métro, on pense d'abord commune... C'est vrai aussi qu'en ce moment on a un peu de mal avec les transferts de compétences à la Métropole, on est en phase de transition.

Et puis l'intercommunalité c'est chronophage. Il faudrait plus de temps pour travailler en groupe, en commission pour développer notre vision intercommunale. Mais un maire, c'est celui qui fait face tous les jours aux urgences et ça l'occupe beaucoup ! Un maire c'est la proximité avec les habitants, surtout dans une commune moyenne comme La Tronche et c'est ce que j'essaie de privilégier. Car cette proximité est aussi garante de réactivité. On est sur place, alors on peut rapidement prendre une décision.

Quelles sont vos relations avec les communes voisines ?

Bertrand Spindler : Vous savez, les habitants passent

allègrement les frontières des communes limitrophes. Ils vont et viennent au gré de leurs besoins.

Donc ces coopérations intercommunales qu'on met en place sur un bassin de vie sont très importantes. C'est ce que nous réalisons pour les bibliothèques de La Tronche, Corenc et Le Sappey-en-Chartreuse qui vont être mises en réseau. Quelqu'un qui habite Corenc pourra réserver un livre qui est dans une bibliothèque de La Tronche par exemple.

Nous réfléchissons en ce moment à ce qui pourrait être fait dans le domaine de l'enseignement musical. Pour les clubs sportifs, certains sont déjà intercommunaux comme le foot, le basket, le volley. C'est une longue tradition. Du coup on mutualise les équipements communaux. Mais, c'est sûr, on pourrait aller bien plus loin dans la coopération et la mutualisation. Je pense par exemple à du matériel qui ne sert pas souvent dans les services techniques.

Pour conclure, quels sont les grands enjeux d'une intercommunalité comme la Métro ?

Bertrand Spindler : Etre capable d'anticiper, de se projeter à vingt ans. Imaginer ce que sera l'agglomération grenobloise dans vingt ans pour prendre aujourd'hui les bonnes décisions. C'est dans cet esprit que j'exerce mon mandat de maire et celui de conseiller communautaire.

Forum de la participation métropolitaine

La métropole a besoin de vous !

Les objectifs :

- **Créer avec vous des démarches et outils** permettant de mieux prendre en compte vos remarques et propositions dans l'élaboration des politiques publiques métropolitaines.
- **Ouvrir et renouveler les instances participatives de la métropole :** [le Conseil de développement](#) pour émettre des avis aux élus et la Commission consultative des services publics locaux pour suivre la qualité des services publics.
- **Mettre en place avec vous les comités d'usagers** sur l'eau, les déchets, l'énergie, la mobilité... Pour mieux intégrer les besoins des usagers de la métropole. Du 3 au 27 juin 2015, participez aux forums !

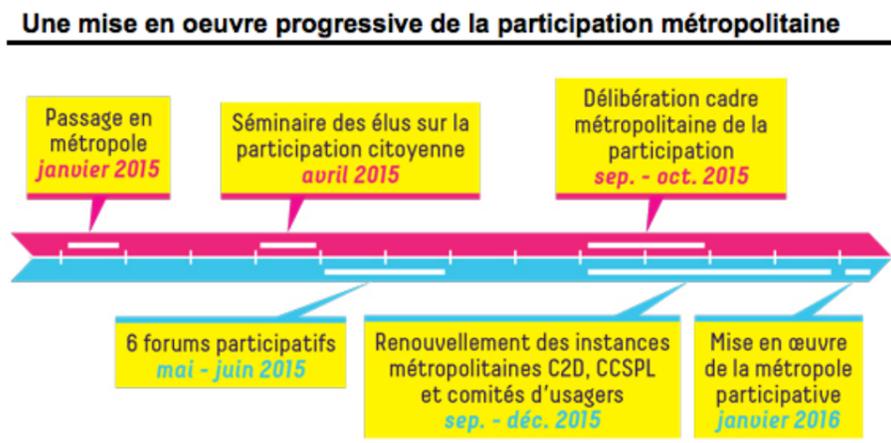
4 forums généralistes de 17h30 à 20h30 :

- **Mercredi 3 juin 2015 à Eybens** ([salle des fêtes, rue du château](#))
- **Mardi 16 juin 2015 à Claix** ([salle des fêtes du bourg, place des Alpes](#)).
- **Mercredi 17 juin 2015 à La Tronche** ([salle La Pallud, chemin de La Pallud](#)).
- **Mercredi 24 juin 2015 à Saint-Égrève** ([salle du conseil de l'Hôtel de Ville](#)).

2 forums thématiques :

- **Forum "Associatif et acteurs socio-économiques" : lundi 8 juin 2015 à Vizille**, à partir de 18h et jusqu'à 21h ([salle la locomotive, route d'Uriage](#)). [Allez-y en covoiturage !](#)
- **Forum "Jeunes" : samedi 27 juin 2015 à Grenoble**, à partir de 9h et jusqu'à 12h ([stade des Alpes](#)). [Allez-y en covoiturage !](#)

Entrée libre, pas d'inscription nécessaire.



1, imp des Saraméjous
38240 Meylan
ISSN 1243-7530
www.meydia.org

Directeur de la publication :
Philippe Schaar

Adhérez à meydia

Jeune ou chômeur : 5 € Individuel : 24 € Couple : 38 €

Nom
Adresse

chèque à l'ordre de **meYdia** à envoyer à A. Rousseau, 18, chemin des Buisses



>>> retrouvez l'ensemble de l'actualité sur notre site internet www.meydia.org



Une concertation alibi de plus ?

Octobre 2014 : à l'initiative de la municipalité, une réflexion sur un projet de charte de la concertation auxquels participent des Meylanais.

Juillet 2014 - mars 2015 : pendant neuf mois, un comité de projet, composé d'élus, de techniciens de la commune, d'acteurs institutionnels et associatifs et de Meylanais, travaille à la production d'un cahier de recommandations sur l'aménagement de l'espace public de Malacher Nord.

Juin 2015 : Madame le Maire et son équipe lancent une concertation intitulée « un projet de vie pour une ville durable » avec un cycle de conférences et d'ateliers au programme. L'objectif, dans un contexte marqué par les contraintes budgétaires et la création de la Métropole, sera de "poser les bases du Meylan de demain" comme l'a dit Madame Tardy dans son discours inaugural le 1^{er} juin.

Et donc, ces derniers temps, les concertations se succèdent dans notre commune, à grand renfort de communication et de beaux discours. Mais...

- La charte de concertation n'a toujours pas vu le jour. Sa présentation et son vote au conseil municipal sont sans cesse repoussés.
- La concertation engagée sur Malacher Nord laisse un goût amer à beaucoup de participants du comité de projet.

Alors, à MeyDIA, nous accueillons la concertation qui démarre avec scepticisme. Car une concertation d'une telle envergure a besoin d'un cadre pour se déployer dans la confiance et la transparence. C'est la raison d'être d'une charte de participation à la vie démocratique. Et parce que nous n'avons pas oublié une certaine concertation en 2008 sur la piscine des Ayguinards ...

Sur le fond, nous craignons que cette consultation ne soit là que pour entériner des décisions qui relèvent de choix politiques : réduction des horaires des services publics (bibliothèques par exemple), baisse des subventions aux associations, augmentation de la tarification des services municipaux, fermeture d'équipements, etc. Des choix qui s'appuient sur la baisse des dotations de l'état (-675 000 € en 2015 et -490 000 € en 2016) et une dette importante à rembourser. D'où la nécessité de faire des économies. Ainsi notre commune pourra se doter d'un système de vidéosurveillance (700 000 € sur 3 ans) et réaliser des travaux pour empêcher l'accès des caravanes des gens du voyage aux parcs de Meylan (150 000 € budgétés en 2015). Des choix qui ne sont clairement pas ceux de MeyDIA !

Philippe Schaar
Président

Merci à tous ceux qui m'ont fait part de leur intérêt suite à l'éditorial du dernier journal, "Meylan ville nature".

Les dossiers de la commune

► ► ► la commune ◀

Gens du voyage

Alors que les migrations estivales des gens du voyage débutent, les tensions montent...

Après le parc du Bruchet en 2013 et 2014, 50 caravanes ont occupé le terrain devant la faculté de pharmacie mi mai, puis, fin mai, 170 caravanes ont fait le forcing pour pouvoir s'installer dans le parc de l'île d'Amour, en bloquant le carrefour de la Carronnerie. Tous les grands parcs de l'agglomération sont concernés. Ces rassemblements de caravanes dans des lieux qui ne sont pas adaptés ne sont pas sans poser des problèmes de salubrité, privent les usagers de la jouissance des parcs et génèrent des coûts de remise en état des terrains à leur départ pour les communes. Les gens du voyage arguent d'un manque d'aires d'accueil, les maires sont excédés.



Qui sont les gens du voyage ?

Il s'agit d'une catégorie administrative, issue de la loi du 3 janvier 1969. Se substituant alors au terme "nomade", elle concerne les personnes vivant plus de six mois par an en résidence mobile terrestre. Ce n'est pas tant la mobilité des personnes qui prime, que le mode de vie caractérisé par l'habitat en caravane. On estime à 240 000 leur nombre : 70 000 seraient itinérants, 65 000 semi-itinérants et 105 000 sédentaires.

Les gens du voyage et les Roms sont deux populations complètement différentes. Les premiers sont dans leur grande majorité, des citoyens français. Ils vivent dans des caravanes, souvent bien équipées, et travaillent traditionnellement dans le recyclage, la peinture, l'élagage, les travaux agricoles saisonniers, les foires ou les marchés. A l'inverse, les Roms sont des migrants étrangers, ils viennent de Roumanie, de Bulgarie ou de l'ex-Yougoslavie. Ils arrivent souvent en France sans argent et vivent dans des squats ou des bidonvilles et ont de grandes difficultés à trouver un travail.

Quelles sont les obligations des communes ?

La loi Besson (5 Juillet 2010) tente de rééquilibrer les droits et devoirs entre gens du voyage et collectivités territoriales. Elle impose aux communes de plus de 5 000 habitants de créer des aires d'accueil légales, en échange de quoi les maires ont le droit de recourir à une procédure d'évacuation administrative pour faire cesser les stationnements illicites. Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage est le dispositif pivot de cette loi. Révisé tous les six ans, il doit déterminer le nombre d'aires de chaque type à créer (aires d'accueil, de grand passage pour 100 à 200 caravanes, aires de séjour), mais également leur localisation.

Quelles conditions d'accueil ?

Contrairement aux idées reçues, l'utilisation d'une aire d'accueil n'est pas gratuite. Les familles louent les emplacements à la journée et payent l'eau et l'électricité, à des tarifs souvent bien supérieurs à la normale. Comme le remarque la Cour des comptes, les niveaux de

tarification «sont disparates, parfois difficiles à expliquer et à l'origine d'inégalités de traitement entre usagers». Ils vont de la gratuité dans certains départements jusqu'à une dizaine d'euros par jour, accompagnés de cautions volontairement prohibitives dans certains cas.

Que dit le rapport de la Cour des Comptes ?

Sommaire	
Introduction	5
1. Une politique publique ambitieuse mais insuffisamment pilotée	7
2. L'obligation d'accueil : une mise en œuvre partielle et un effet difficile à apprécier sur les stationnements illicites	11
3. L'aménagement, le gestion des aires et l'habitat adapté : une faible mobilisation des services publics	15
4. L'accompagnement social et scolaire : des résultats insuffisants	17
Conclusion	18
Recommandations	19

Ce rapport publié en octobre 2012 sur l'accueil et l'accompagnement des gens du voyage montre les carences du pilotage de cette politique publique et souligne la réponse limitée apportée à l'évolution importante des besoins des gens du voyage en termes d'habitat. Il analyse aussi les mesures prises en matière d'accompagnement social et de scolarisation, qui ne sont pas à la hauteur des difficultés sociales et des problèmes particuliers d'accès aux droits des gens du voyage. Et surtout il pointe "le manque de volonté de certaines collectivités qui résulte largement de la réticence des populations riveraines". Le pouvoir de substitution des

préfets, qui permet à l'Etat de réquisitionner des terrains de communes défaillantes, n'a jamais été mis en œuvre.

Quelle est la situation en Isère ?

En septembre 2014, le département de l'Isère avait réalisé 77,4% des aires d'accueil (41 sur 53) et 50% des aires de grand passage (5 aires sur 10)

Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage de l'Isère dans son programme d'actions de janvier 2011 fait le constat que l'aire de grand passage du Rondeau (Grenoble-Echirolles) présente une capacité d'accueil bien en dessous de celle mentionnée dans le Schéma : 50 places créées au lieu de 150 à 200 prévues, ne permet pas l'accueil de grands groupes et ne répond pas aux besoins sur l'Agglomération Grenobloise.

Il a donc été proposé, dans le cadre du nouveau Schéma, et conformément à la proposition de la Communauté d'Agglomération de Grenoble Métropole, d'inscrire une nouvelle aire de grand passage à créer sur le territoire de l'intercommunalité d'une capacité d'accueil minimale de 150 places et 200 places au maximum et de conserver l'aire de grand passage du Rondeau pour l'accueil des groupes de taille moyenne.

Mais... depuis 2011 la construction de cette aire de grand passage se fait attendre malgré la délibération récente votée en Conseil Métropolitain le 15 février 2015 pour la création d'une aire de grand passage au Fontanil, sur un site entre l'autoroute et l'Isère (actuellement une déchetterie du BTP).

Interdire l'accès aux parcs ?

C'est le choix de Madame Tardy, maire de Meylan qui multiplie les déclarations à propos des gens du voyage en parlant "d'invasion".

Au budget 2015 lors du conseil municipal du 30 mars, 150 000€ ont été budgétés pour "sécuriser les parcs et les espaces verts". En réalité il ne s'agit pas de sécuriser mais de rendre impossible l'accès des caravanes dans les espaces verts de Meylan.

Les Meylanais présents le 22 mai dernier à la réunion publique organisée par la commune en savent un peu plus sur les premiers travaux qui vont se dérouler dans le parc du Bruchet. Des vallonnements et des buttes vont être créés et une barrière installée vers le rond-point des bus sous le gymnase du lycée pour un coût annoncé de 54 000 €.

L'avis de MeyDIA

Les gens du voyage sont une population fragilisée. Des victimes de rejet de la part de leurs concitoyens, de discrimination et de racisme. Leur espérance de vie est inférieure à celle du reste de la population

française. Les problèmes de santé sont multiples. Les terrains d'accueil par exemple sont souvent situés près des décharges, des stations d'épuration et des déchetteries (ce qui entraîne des contaminations au plomb notamment).

L'urgence aujourd'hui, c'est la finalisation de cette aire de grand passage comme le prévoit la loi. Beaucoup moins urgents ces travaux coûteux que nous engageons dans nos parcs même si nous devons nous garder de tout angélisme. L'autre urgence, l'urgence de demain ce sera de reconnaître l'apport des gens du voyage à la culture nationale et de modifier le regard que nous portons sur ces minorités culturelles.

Piscine des Ayguinards

Devant l'inaction de la municipalité et constatant l'état inquiétant de la piscine des Ayguinards, MeyDIA a écrit à Mme Tardy, maire de Meylan.

Voici le texte de cette lettre.

Madame le Maire



Nous vous adressons ce courrier au nom de l'association MeyDIA, qui est soucieuse de sa ville et du bien-être de ses habitants.

Nous tenons à vous alerter sur une situation qui, du fait des dangers qu'elle représente pour les enfants en particuliers et pour les habitants du quartier des Ayguinards en général, doit recevoir de votre part un traitement rapide et approprié.

Nous rendrons publique cette lettre parce qu'il nous apparaît nécessaire d'informer les meylanais d'une situation qui perdure et qui devient particulièrement critique depuis quelques semaines.

Il s'agit de l'état de dégradation avancé de la piscine des Ayguinards.

Certains d'entre nous, résidents du quartier, familiers des écoles, d'Horizons, des commerces, de la bibliothèque mi-plaine, constatent au fil des années que les lieux sont envahis par des détritus de toute nature, la stagnation de l'eau de pluie devient une source de prolifération des moustiques à une époque où les organismes de santé publique attirent l'attention des citoyens sur la nécessité de ne pas procurer aux moustiques « tigre » la possibilité de nicher à proximité des habitations.

Mais plus grave encore peut-être, nous avons remarqué que les lieux ne sont pas sécurisés, les barrières sont fragiles, mal fixées et aisément franchissables alors qu'elles sont censées empêcher l'accès aux bassins vides de la piscine. Eux même ne sont en aucune façon protégés. La nuit, les jeunes circulent dans le parc des Ayguinards, ils pénètrent sans aucune difficulté dans l'enceinte métallique. La preuve en est faite à ce jour avec le saccage du dallage pavé sur le pourtour des bassins. Un enfant finira par tomber dans l'un des bassins ou buter sur le tas de dalles abandonnées et un matin, on y retrouvera un blessé, voire pire, gisant au fond de l'un d'eux.

Nous vous demandons, Madame le Maire, de réagir avec la promptitude qui s'impose, afin d'éviter un accident largement prévisible. Les services de la mairie doivent sécuriser, sans délai, les lieux et les abords. Des panneaux indiquant l'interdiction et le danger doivent être installés rapidement, ne serait-ce que pour limiter la responsabilité de la commune.

Il est impératif que des décisions définitives concernant cet espace soient prises. Nous sommes au printemps, les soirées sont plus longues et nous avons constaté le soir, aux abords de ces lieux, la présence de groupes de jeunes, il ne manquera pas de se produire un accident qu'il sera alors trop tard de regretter.

Par ailleurs nous nous devons de condamner une fois encore et, nous l'espérons, une dernière fois, le laxisme avec lequel vous continuez à traiter cette opération malgré les promesses que vous avez faites à l'occasion du référendum organisé à l'issue de votre précédent mandat.

Nous vous remercions, madame le maire, de l'attention très vive que vous porterez à cette alerte. Recevez nos salutations respectueuses.